

PRÉSENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023

COMMUNE DE MOISSAC VALLÉE FRANÇAISE

Cette note présente de manière brève et synthétique le CA de la commune pour l'année 2023 (montants TTC).

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u> :	211 154 €
<u>Recettes</u> :	335 674 €
➔ Résultat de clôture	124 520 €

L'excédent de fonctionnement de 124 520 € est constitué de :

- dépenses prévues qui n'ont pas été réalisées, principalement : subvention de fonctionnement au budget de l'AEP, provision en prévision de l'augmentation des dépenses d'énergie, provision pour l'entretien des bâtiments publics et les réparations de voiries, provision concernant les charges de personnels
- recettes de fonctionnement plus importantes que prévues, principalement : dotations forfaitaires des départements, impôts directs locaux - malgré une dotation forfaitaire des communes plus faible que prévue.

L'excédent de fonctionnement est affecté au compte 002 (*excédent de fonctionnement reporté*).

INVESTISSEMENT

<u>Recettes</u> :	368 586 €
<u>Dépenses d'équipement</u> :	172 869 €
<u>Remboursement capital d'emprunts</u> :	12 987 €
➔ Résultat de clôture	182 730 €

L'excédent d'investissement de 182 730 € est constitué de dépenses prévues qui n'ont pas été réalisées, principalement : travaux de la bibliothèque, travaux de rénovation de l'aire de jeux de Saint Roman, chantier de réfection de la voie DFCl.

Il est important de noter qu'en janvier 2024, la commune a adopté un Règlement Budgétaire et Financier.

Sur cette base, la commune est en train d'élaborer un Plan Pluriannuel d'Investissement et de mettre en œuvre des autorisations de programme, ce qui permettra de mieux répartir dans le temps les dépenses prévues pour les investissements importants comme le chantier de construction de la bibliothèque ou le chantier de rénovation de la voie DFCl.

L'excédent d'investissement est affecté au compte 001 (*excédent d'investissement reporté*).

ENSEMBLE

Recettes : 704 260 €

Dépenses : 397 010 €

➔ **Résultat de clôture** : 307 250 €

Restes à réaliser dépenses: 103 513 €

Excédent de financement total : 203 737 €

Dette Financière: 131 276 €

➔ **Capacité d'autofinancement Brute** 102 060 € (*Recettes Fct - Résultat Fct Reporté – Dépenses Fct*)

➔ **Capacité d'autofinancement Nette** 89 465 € (*CAF Brute – remboursement capital emprunt*)

Principaux constats

En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution	2022/2023	2019/2023
Produits réels de fonctionnement	257 178	258 613	265 304	266 612	288 489		8,2 %	12,2 %
Charges réelles de fonctionnement	187 900	166 779	178 489	189 118	186 429		-1,4 %	-0,8 %
Capacité d'autofinancement brute	69 278	91 834	86 815	77 494	102 060		31,7 %	47,3 %
Capacité d'autofinancement nette	60 327	80 248	74 847	65 188	89 465		37,2 %	48,3 %
Dépenses d'équipement	240 873	70 473	71 611	57 478	172 869		200,8 %	-28,2 %
Dettes financières	109 816	98 230	86 262	73 956	131 276		77,5 %	19,5 %
Fonds de roulement	32 621	153 229	214 718	264 177	307 250		16,3 %	841,9 %
Trésorerie	16 601	7 548	197 790	263 680	321 425		21,9 %	1 836,2 %

REPERES

2023	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	1 271	1 759	1 264	1 096
Charges réelles de fonctionnement	821	1 274	933	801
Capacité d'autofinancement brute	450	485	331	295
Capacité d'autofinancement nette	394	386	231	206
Dépenses d'équipement	762	880	557	485
Dettes financières	578	761	667	582
Fonds de roulement	1 354	1 519	1 524	1 401
Trésorerie	1 416	1 895	1 599	1 473

Strate de référence : population 227 hab, régime fiscal : communes < 250 hab

PRÉSENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023

AEP DE MOISSAC VALLÉE FRANÇAISE

Cette note présente de manière brève et synthétique le CA du budget Assainissement et Eau Potable (AEP) pour l'année 2023 (montants HT)

FONCTIONNEMENT

<u>Recettes</u> :	83 965 €
<u>Dépenses</u> :	103 159 €
→ Résultat de clôture	- 19 194 €

Le déficit de fonctionnement de 19 194 € est principalement constitué de recettes de fonctionnement moins importantes que prévues : subvention depuis le budget de la commune non réalisée.

Le déficit de fonctionnement est affecté au compte 02 (*déficit de fonctionnement reporté*).

INVESTISSEMENT

<u>Recettes</u> :	59 604 €
<u>Déficit d'exploitation reporté</u> :	1 444 €
<u>Dépenses</u> :	20 664 €
<u>Remboursement capital emprunts</u> :	14 520 €
→ Résultat de clôture	22 976 €

L'excédent d'investissement de 22 976 € est principalement constitué de dépenses prévues qui n'ont pas été réalisées: extension du réseau communal reporté à 2024.

L'excédent d'investissement est affecté au compte 001 (*excédent d'investissement reporté*).

ENSEMBLE

<u>Recettes</u> :	143 569 €
<u>Dépenses</u> :	139 787 €
→ Résultat de clôture :	3 782 €
<u>Restes à réaliser dépenses</u> :	22 510 €
<u>Besoin de financement total</u> :	- 18 727 €
<u>Dettes financières</u> :	135 608 €

PRÉSENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023

VILLAGE DE VACANCES DE MOISSAC VALLÉE FRANÇAISE

Cette note présente de manière brève et synthétique le CA du village de vacances pour l'année 2023 (montants HT) : la commune de Moissac Vallée Française est propriétaire du village de vacances et délègue l'exploitation via une DSP de 11 ans en cours (fin 31/12/2027).

FONCTIONNEMENT

<u>Recettes</u> :	34 615 €
<u>Dépenses</u> :	11 744 €
➔ Résultat de clôture	22 871 €

L'excédent de fonctionnement de 22 871 € est constitué de :

- dépenses prévues qui n'ont pas été réalisées, principalement : virement à la section d'investissement non réalisé, provision pour emploi de personnel intérimaire non utilisée, charges d'entretien et de réparations moins importantes que prévues.
- recettes de fonctionnement moins importantes que prévues, principalement : subvention non perçue à la suite du changement d'orientation de la région Occitanie.

L'excédent de fonctionnement est affecté au compte 1068 (*recette d'investissement*).

INVESTISSEMENT

<u>Recettes</u> :	31 707 €
<u>Déficit d'exploitation reporté</u> :	5 508 €
<u>Dépenses d'équipement</u> :	37 927 €
<u>Remboursement capital d'emprunts</u> :	9 681 €
➔ Résultat de clôture	- 21 409 €

Le déficit d'investissement de 21 409 € est principalement constitué de recettes prévues qui n'ont pas été réalisées: virement depuis la section d'investissement non réalisé.

Il est important de noter qu'en janvier 2024, la commune a adopté un Règlement Budgétaire et Financier. Sur cette base, la commune est en train d'élaborer un Plan Pluriannuel d'Investissement et de mettre en œuvre des autorisations de programme, ce qui permettra de mieux répartir dans le temps les dépenses prévues pour les investissements importants comme le chantier de rénovation du village de vacances ou le chantier de rénovation de la piscine.

Le déficit d'investissement est affecté au compte 001 (*déficit d'investissement reporté*).

ENSEMBLE

<u>Recettes</u> :	66 322 €
<u>Dépenses</u> :	64 860 €
➔ Résultat de clôture :	1 462 €
<u>Restes à réaliser recettes</u> :	18 698 €
<u>Excédent de financement total</u> :	20 160 €
<u>Dette financière</u> :	88 671 €